

PLAN DE DECONFINEMENT A COMPTER DU 11 MAI

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles mesures organisationnelles de mise en place progressive du déconfinement applicables à compter du 11 mai 2020, pour l'organisation du travail et des services afin de respecter notre obligation de continuité du service public.

Les mesures temporaires ci-dessous préconisées sont par nature évolutives. Elles seront à réguler en fonction des retours des acteurs de terrain et des réalités locales.

Soyez assurés que l'équipe communale et directionnelle prend toutes mesures dans le souci permanent de préserver la santé et la rémunération des agents

Services	Organisation du travail et du service
Tous les services	<p>Principe Général</p> <ul style="list-style-type: none"> - des gestes barrières et distances physiques (affichage, formation des agents) - mise en place de fiches de précautions : Espaces Verts, guide de précautions pour les bâtiments, bien utiliser son masque chirurgical, fiche de précaution à prendre, fiche de précaution à suivre lors de l'utilisation d'une photocopieuse commune à plusieurs services, consignes à suivre en présence d'un enfant présentant les symptômes du Covid 19 - nettoyage quotidien des locaux et minutieux des surfaces utilisées (chaises, poignées, vitres en cas de réception du public) et aération quotidienne de 15 minutes - Port de masques (et/ou visières de protection) obligatoires pour le personnel en contact avec le public ou des lors que la distance physique d'au moins 1 m ne peut être garantie ou s'il y a un doute sur la possibilité de l'organiser et de la respecter - Le port de masque par le public dans les bâtiments communaux est fortement recommandé - Mise à disposition de savon, point d'eau et gel hydroalcoolique en quantité suffisante. Le port des gants est à l'appréciation de chacun en fonction des circonstances, étant rappelé au préalable qu'il convient de limiter au maximum les échanges d'objets documents et autres entre usagers et personnel - Mise en place d'un système d'ouverture des portes sans enclenchement de la poignée - pas de partage de poste de travail : chacun préserve et nettoie le sien
MAIRIE	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la Mairie au public dès le 11 mai aux horaires habituels - Standard téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 <p>Il est également possible de communiquer avec la mairie sur l'adresse mail contact@lachapelledesmarais.fr</p> <p><u>1/ Création d'un accueil générique</u> : qui est reproduit à l'identique pour tout point d'accueil communal avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec à l'entrée pose d'un distributeur automatique de gel hydro alcoolique - Plaques vitrées de protection de l'agent (doté ou non hygiaphone et d'un passage

	<p>de documents)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation au maximum l'attente à l'accueil : création de zone de courtoisie - Condamnation dans la salle d'attente d'une chaise sur deux par de la rubalise - Oter les chaises ou à défaut chaise en plastique faciles à nettoyer avec lingette - Réduction à minima des échanges de documents, lavage ou désinfections des mains avant et après échanges de documents : utilisation des scanners et privilégier téléchargements des documents via site internet - Nettoyage régulier des surfaces utilisées avec un produit détergent désinfectant en spray prêt à l'emploi - Mise ne place d'un flux de circulation dans les locaux de la mairie <p>2/ Rendez-vous direction générale (Maire Elus DGS) et autres (état civil urba associations) Par l'entrée côté jardin (pour éviter circulation dans l'enceinte de la Mairie),</p> <p>3/ Mise en place d'horaires décalés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les prises de repas du personnel - des arrivées (entre 8h et 9h30) et des départs (entre 16h30 et 17h30)
SERVICES TECHNIQUES	<p>Binôme mis en place tant que possible en fonction des travaux et travaille seul pour les espaces verts avec un collègue proche pour surveillance mutuelle</p> <p>Mise à disposition de masque lavable</p> <p>Désinfection des postes de conduite des véhicules avant et après utilisation</p> <p>Pour la voirie travail en équipe avec masque FFP2 obligatoire et gants</p> <p>Pour le service bâtiment port de masque ou visière</p> <p>Pose de portes manteaux individuels dans tous les services (plus besoin d'accéder aux vestiaires)</p>
URBANISME	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un accueil standard - Flux de circulation en privilégiant l'accès direct par les escaliers - Ouverture au public sur rendez-vous aux horaires d'ouverture de la Mairie
ETAT CIVIL	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un accueil standard - Eu égard à la nécessaire confidentialité des échanges entre usagers et agents : portes resteront fermées - Réception public sur rendez-vous (sauf urgence) - Mariage : Jusqu'au 2 juin, principe général de report des mariages sauf urgence Si urgence : rappeler que la cérémonie devra être limitée aux personnes strictement nécessaires : mariés, témoins officier d'état civil et éventuellement interprète PACS : partenaires et officier d'état civil Si rassemblement : limité à 10 personnes -Cimetière : jusqu'au 2 juin, lors des enterrements, présence en nombre restreints de personnes (20 max) autorisées dans l'enceinte des cimetières avec le rappel des gestes barrières
ASSOCIATIF et EVENEMENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un accueil standard - Réception public sur rendez vous
MAISON DE L'ENFANCE	<p>Ouverture de la structure dès le 11 mai</p> <p><u>1/ Accueil</u></p>

- Interdiction de l'accès aux locaux par les familles

L'entrée principale (hall de la MDE) est condamnée au public jusqu'au 2 juin

Les entrées des deux structures Multi accueil et périscolaire seront distinctement différenciées par un signallement précis en amont de l'entrée du Bâtiment:

* à gauche pour le multi accueil avec ouverture par la baie vitrée

* à droite pour le périscolaire à hauteur du portique

- Aucune inscription (sauf cas exceptionnel) ne pourra être prise avant fin mai.

- Priorisation les enfants de personnels de santé et autres cas visés dans la liste préfectorale, les familles monoparentales, les enfants d'enseignants, les enfants des agents communaux travaillant, les familles travaillant sans télétravail

- 2/Multiaccueil

- Pris en compte des « accueils réguliers »

- limiter le nombre à 10 enfants et en fonction des disponibilités de l'effectif communal (étant précisé qu'au 25 mai tous les élèves sont censés reprendre)

- Mise en place d'une rotation du personnel sans présence simultanée des équipes (consignes, pour le relais des infos, données par écrit)

- Pour les lits : maximum de 2 par chambre avec distance entre les lits

Lavage draps oreillers et désinfection des lits tous les matins

- Pour les jeux : rotation des caisses de jeux, nominativement distinguées par jour, avec un temps de décontamination de 72 heures

- Repas : à l'identique de ce qui est pratiqué actuellement avec rappel du respect des gestes barrières et distanciation physique personnel enfant lors de ce moment à risque (voir pour prise en temps différée des repas par enfants- voir deux services)

2/ Périscolaires

- Ouverture des inscriptions au périscolaire dès le lundi 11 mai pour le jeudi 14 mai

- Capacité d'accueil global jusqu'à 60 enfants répartis entre l'école des Fifendes et la Maison de l'enfance

- Accueil du Périscolaire des enfants scolarisés à l'école des Fifendes au restaurant scolaire avec une capacité d'accueil jusqu'à 30 enfants contre 45 habituels. Les parents devront déposer les enfants à l'école (dans les mêmes modalités et en suivant le plan de circulation)

- accueil du Périscolaire des enfants inscrits à l'école privée à la Maison de l'enfance avec une capacité d'accueil jusqu'à 30 enfants

- Accueil avec les mêmes critères de priorisation

- Mise en place d'une rotation du personnel sans présence simultanée des équipes (relais donné par écrit)

- Restauration le mercredi midi pris en charge par la commune

- Déplacements : Port de masque systématique

En minibus (binôme identifié de deux chauffeurs, toujours les mêmes) avec nettoyage quotidien des surfaces utilisées par un produit détergent désinfectant en spray prêt à l'emploi ; en cas de changement de chauffeur, il est préconisé de désinfecter volant, levier de vitesse, tableau de bord et boucle de ceinture de sécurité (un kit de nettoyage doit demeurer dans le minibus avec flacon hydro

	<p>alcoolique)</p> <p>Par ailleurs, le strict respect des fréquentations maximales (1 siège sur 2 condamnés en quinconce) est essentiel pour éviter la contamination</p> <p>Nettoyage régulier des poignées</p> <p>A pied : lavage des mains des enfants (ou gel hydro-alcoolique) régulier et avant d'entrer dans la structure</p> <p>- Lits : espacer la disposition des lits sur deux salles (4 lits par salle) de la structure</p> <p>Lavage draps oreillers et désinfection des lits avant usage</p> <p>- Pour les jeux : rotation des caisses de jeux (grandes eu égard à la taille des jeux), nominativement distinguées par jour, avec un temps de décontamination de 72 heures</p> <p>- Repas : il s'agit principalement d'un petit déjeuner et du goûter ; eu égard au taux de fréquentation, le respect des gestes barrières et de distanciation devront être respectés (voir pour deux services)</p>
<p>ECOLE PUBLIQUE</p>	<p>Réouverture de toutes les classes l'école public le 14 mai réparties par journée dans la semaine ; classe limitée à un groupe de 10 enfants pour l'élémentaire , et 5 en maternelles ; soit si Effectif complet des enseignants (9 dont $\frac{3}{4}$ temps) une jauge maximum de 90 élèves</p> <p>Principe Général : sur la base du volontariat des parents, sans obligation de retour à l'école. Suite à recensement des familles (attente de toutes les réponses) : 40 % de réponse positive avec un engagement des parents sur 4 semaines. Il reviendra à l'école d'établir les listes d'élèves en école et des élèves à la maison</p> <p>- Critères de priorité maintenus : enfants de parents prioritaires (liste), personnels de sécurité, famille monoparentale, enfants d'enseignants et des municipaux</p> <p>- Port de masques de protection pour les adultes est fortement recommandé dans l'enceinte de l'école (à changer toutes les 4h) avec formation du personnel communal au respect des gestes barrières, de la distanciation sociale et affichage de fiches de précautions (comment se laver les mains...)</p> <p>- Protocole de nettoyage drastique : avec un grand ménage entrepris avant la reprise puis un cadencement quotidien d'un ménage tous les soirs des locaux, matin, et 3 fois par jours des sanitaires et points de contacts et 2 à 3 fois par jour du restaurant scolaire (qui fait office d'APS)</p> <p>Et Aération des salles de classes et sanitaires pendant au moins 15 minutes Sol chaises et tables : au moins 1 fois par jour</p> <p>- Réaménagement spatial :</p> <p>Des classes : pas plus de 10 enfants, sens de circulation et condamnation des mobiliers inutiles</p> <p>Vêtements des enfants sur le dos des chaises</p> <p>Des sanitaires : condamnation fontaine d'eau et urinoirs, utilisation des robinets à l'extrémité des bacs et utilisation de distributeur de papier pour séchage des mains</p> <p>mettre en quantité suffisante savon liquide, point d'eau, papier à usage unique (toilettes salles...) et gel hydro-alcoolique en quantité suffisante</p> <p>poubelles à sac (si possible à pédales) : remettre des poubelles à l'école</p>

	<p>élémentaire (prendre celle du mini camp)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des portes pour éviter l'utilisation des poignées - Instauration d'un Plan de circulation des élèves et parents respectueux des règles d'incendie et d'évacuation afin de limiter les croisements des élèves entre les classes - Interdiction aux parents de pénétrer dans l'enceinte scolaire - Plan de circulation en sens unique avec deux entrées distinctes ainsi décrit : <p>Ecole élémentaire : entrée en début du chemin habituel Ecole maternelle : entrée par le petit portail et remise des enfants devant l'entrée de secours de leur classe</p> <p>classe</p> <p>Sortie par le parking des enseignants</p> <p>Prévoir une signalétique facile fléchage, couleurs rouge verte</p> <p>Etalement des arrivées : amplitude horaire 8h50 à 9h15</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récréations : en décalée selon les classes et sortie des enfants par la porte de secours de leur classe <p>Interdiction des jeux d'échange d'objets et d'utilisation des structures de jeux</p> <p>Condamnation des bancs et petites tables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration scolaire <p>Pas de restauration collective jusqu'au 29 Mai (nombre d'effectif d'enfants inconnus et commande livrées sous quinzaine) Les parents apportent un repas froid et bouteille d'eau ne nécessitant pas d'être réchauffé ou réfrigéré</p> <p>Ils se restaureront dans leur salle de classe sous la surveillance d'un adulte</p> <p>7 à 9 agents municipaux prévus pour surveillance de classe sur la pause méridienne de 12h à 13h30</p> <p>Réouverture de la restauration collective début juin: repas froids préparés par UPAM qui seront pris au restaurant scolaire ou en classes</p> <p>Souhait de reprise d'une restauration collective classique mi-juin si bonne coordination des services successifs (un à deux enfants max par table) et des nettoyages intermédiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sieste des petits <p>Lits nominatifs par enfant, les familles devant fournir dans un sac individuel marqué au nom de l'enfant : la couette, le drap, le doudou et un change</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortie des classes <p>A partir de 16h30</p> <ul style="list-style-type: none"> * lavage des mains des enfants le soir avant de rentrer chez soi * aération des salles
<p>CCAS- Actions Sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A partir du 11 mai : Ouverture au public uniquement sur rendez-vous jusqu'au 02 juin : agenda tenu par Laetitia SORHOUET et info à relayer sur site internet et panneau lumineux une semaine avant le 11 mai (respectivement Marine LEPY et Florence CRESPEL) Décision évolutive selon le respect des consignes et les besoins des usagers (Laetitia SORHUET fera un retour en ce sens) - Mise en place d'une vitre avec hygiaphone et passage de documents - pose d'une ligne de courtoisie au sol pour respect de la distance physique d'au moins 1 mètre au CCAS - Activation du registre des personnes isolées (l'inscription sur ce registre se fait sur la base du volontariat)

	<ul style="list-style-type: none"> - La livraison des courses sur demande continuera le mercredi selon les mêmes modalités pour les personnes nécessiteuses - Reprise de certaines permanences (sur rendez-vous)
MEDIATHEQUE	<p>Reprise progressive à compter du 12 mai consacrée principalement à la restitution des livres</p> <p>Créneaux d'ouverture : mardi 10h 12h aux séniors 15h- 18h, Mercredi 10h-12h et 15h 18 h vendredi 10h00-12h00 pour les seniors et de 15h à 19h samedi de 10h à 13h</p> <p>Plan de circulation : entrée côté « salle des périodiques » par la porte tressée</p> <p>L'emprunt de documents redémarrera sur réservation en ligne ou par téléphone ultérieurement</p> <p>Une ouverture au public n'est pas pour l'instant envisagée avant le mois de juin (il convient d'attendre que les gestes barrières et de distanciation deviennent instinctifs)</p>
ENTRETIEN DES BATIMENTS	<p>2 agents interviennent en mairie, tous les matins pour la désinfection des locaux et le nettoyage des toilettes.</p>
SALLES COMMUNALES	<p>Maintien de la fermeture des salles communales jusqu'à fin juin</p> <p>Sauf salle andré pomier, la chaumière du patrimoine, l'espace de la Rivière et la salle Ingleton</p> <p>Il appartiendra aux associations de faire respecter les gestes barrières, la distanciation sociale par leurs adhérents, limiter l'utilisation de la salle à 10 personnes et de prendre en charge le nettoyage de la salle après leur passage.</p>

Soyez assurés de la mobilisation de l'équipe municipale et de la Direction générale pour apporter les réponses les plus adaptées à vos préoccupations, à celles de nos concitoyens et à la gestion de la crise
Bon Courage à nous tous